

**Compte rendu SOMMAIRE  
de la réunion du conseil municipal  
du 14 Décembre 2011**

L'an deux mille onze, le quatorze décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

**Etaient présents** : M. Lux, M. Vermelin, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Vignol, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, M. Fréminet, M. Simon, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Peyriguey, Mme Lamousse, M. Chantier.

**Absents et excusés** : Mme Bednarek-Macel, Mme Bernard, M. François, Mme Grasset, Mme Collet, Mme Lenhard.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bednarek-Macel à M. Vermelin,
- Mme Breuil à M. Goubet jusqu'à son arrivée à 18h55,
- Mme Bernard à Mme Vignol,
- Mme Grasset à Mme Renaud,
- Mme Collet à M. Henry,
- Mme Lenhard à Mme Pergent.

◆ En préambule, Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour, il fallait lire mercredi 14 décembre et non lundi 14 décembre 2011.

◆ En avant-séance, Monsieur le Maire fait part : du décès le 06 novembre 2011, de Madame Janine Andrée JACQUINOT, mère de Madame Marie-Claude COLIN, Adjoint Technique à la Bibliothèque Publique.

M. le Maire indique que le dossier :

- 7.5.5 – ORU – Subvention 2011 à la Maison de l'Emploi (MDE) du poste de référent Mise en œuvre et suivi des actions liées au Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) est ajouté à l'ordre du jour au titre des Affaires Diverses.

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Constata** que le quorum est atteint,

**Désigne** M. Yannick SIMON, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**Désigne** M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

◆ **11-0701 – 1.4-Contrat de fourniture de chaleur – Prolongation de 6 mois par signature d'un avenant au contrat avec Dalkia :**

Considérant que par contrat en date du 27 mai 1972, la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Verdun (SIEMVV) a confié à la société STEC devenue aujourd'hui DALKIA France la production, le transport et la distribution collective de chaleur dans le périmètre de la zone d'habitation d'Anthouard à Verdun, considérant que dans le but de renforcer la sécurité juridique des liens unissant la Ville de Verdun à DALKIA et suite à une demande du Trésorier, un contrat de fourniture de chaleur a été signé le 6 février 2008, considérant que par délibérations en date des 09/11/2009 et 03/11/2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer deux nouveaux contrats successifs de fourniture de chaleur avec DALKIA d'une durée de une année chacun (jusqu'au 31/12/2010 pour le premier et jusqu'au 31/12/2011 pour le second), le Conseil Municipal **moins 2 abstentions (Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard) autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de fourniture de chaleur avec DALKIA d'une durée maximale de 6 mois, les autres termes du contrat étant identiques par rapport à celui en vigueur actuellement. **Autorise** Monsieur le Maire à engager une procédure d'achat de chaleur de façon groupée avec d'autres acheteurs potentiels dont la CODECOM de Verdun et le CCAS ; Pour information, un courrier sur l'opportunité pour eux de se joindre à ce groupement de commande va être adressé par la Ville de Verdun au Centre Hospitalier de Verdun, à l'OPHLM et aux autres collectivités territoriales. **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

◆ **11-0702 – 1.4.5-Convention entre le Conseil Général de la Meuse, le Collège Maurice Barrès et la Ville de Verdun, relative à la prise des repas confectionnés au Collège – année civile 2012 :**

Considérant que les enfants des écoles élémentaires Jules Ferry et Michel Pergaud, de l'école maternelle Jacques Prévert (grande section) inscrits à la restauration scolaire prennent leurs repas dans les locaux du Collège Maurice Barrès, considérant qu'afin de définir les modalités pratiques de cet accueil, il convient de signer avec le Collège Maurice Barrès et le Conseil Général de la Meuse une nouvelle convention pour l'année civile 2012, précisant notamment le montant du repas qui s'élève à 2.65 €, montant identique à celui appliqué en 2011, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante proposée par le Collège Maurice Barrès et le Conseil Général de la Meuse.

◆ **11-0703 – 3.2-Immeuble 7 Rue des Frères Boulhaut : régularisation du bail emphytéotique avec la SA VTB 55 et transfert de celui-ci au profit de l'OPH de la Meuse :**

**Mme Périn, M. Chantier, Mme Lamousse, M. Dumont ne participant pas au vote, à l'unanimité des votants**, le Conseil Municipal **décide** de régulariser la cession de l'immeuble sis 7 rue des Frères Boulhaut, au profit de la SA VTB 55 par bail emphytéotique et **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit acte et tous documents y afférents. **Autorise** concomitamment par avenant, le transfert dudit bail emphytéotique de cet immeuble au profit de l'OPH de la Meuse et **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à la réalisation de ce transfert.

*Arrivée de Mme BREUIL à 18h55*

◆ **11-0704 – 3.3-Epicerie Sociale : Convention de location entre la Ville de Verdun et le C.C.A.S. du 15 Rue des Frères Boulhaut – 55100 VERDUN :**

Considérant que d'ici la fin de l'année 2011, l'ensemble de la Grande Barre doit être libéré, habitants comme associations, afin que l'OPH de la Meuse puisse mettre en œuvre la démolition (opération de rénovation urbaine) ; L'Epicerie Sociale du Centre Social de la Cité Verte, actuellement installée dans un appartement de type 4, loué par le C.C.A.S., au 36 rue Pierre Demathieu, 55100 VERDUN, doit être relogée dans un autre local, considérant que le loyer de l'Epicerie sociale de la Cité Verte étant à la charge du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de proposer une relocalisation de l'activité au 15 rue des frères Boulhaut (en rez-de-chaussée) à compter du 15 décembre 2011, décision entérinée par le Conseil d'Administration du Centre Social Cité Verte, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location entre la Ville de Verdun et le Centre Communal d'Action Sociale et tous documents afférents.

♦ **11-0705 – 3.3-Convention entre la Ville de Verdun et l'Instance Locale de Coordination Gérontologique du Verdunois : mise à disposition d'un local – Renouvellement de la convention pour 2012 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la mise à disposition d'un local communal, à usage de bureau sis au 1 rue des Petits Frères, Espace des Cordeliers au profit de l'Instance Locale de Coordination Gérontologique du Verdunois (I.L.C.G.) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 aux conditions identiques.

♦ **11-0706 – 4.1.5-Convention entre la Ville de Verdun et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Verdunois :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à nouveau le taux de la subvention allouée au C.O.S. à 1,1% de la masse salariale (celle-ci sera appréciée au regard du compte administratif de l'année n-1) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.O.S. Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention complémentaire au C.O.S. de 27 000 € (réparti sur la Communauté de Communes, la Ville et le C.C.A.S. en fonction des agents adhérents) correspondant à la prise en charge financière par le C.O.S. du contrat collectif dans les mêmes conditions que celles appliquées jusqu'à présent à savoir une contribution de 1,30% pour les agents. Cette subvention complémentaire est conditionnée à la mise en place effective du service et sera éventuellement ajustée en fonction de l'évolution du niveau d'adhésion.

♦ **11-0707 – 4.1.5-Médecine du Travail – Convention avec le Centre de Gestion de la Meuse :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Meuse afin d'organiser les missions relatives à la Médecine Préventive au sein de la Collectivité et de maintenir le service de Médecine Préventive.

♦ **11-0708 – 5.7-Réforme des Collectivités Territoriales – Plaidoyer pour la création d'une Communauté d'Agglomération :**

M. Fréminet et M. Dumont ne prenant pas part au vote, refus de vote de Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, le Conseil Municipal moins 3 votes contre (Mme Prot, M. Hazard, Mme Lamousse) et 1 abstention (Mme Artola) confirme son opposition irréductible au Schéma Préfectoral de l'Intercommunalité sur le Nord Meusien et réitère la demande de création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin de vie, et, à défaut, sur un autre périmètre qui permettra d'associer plus de 50 000 habitants.

♦ **11-0709 – 7-Admission en non valeur des produits irrécouvrables :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder l'admission en non valeur pour les titres ci-après :

Année	Sommes restant à recouvrer	Nature de la créance	Motifs d'irrécouvrabilité
2008	393,17	Droits de place	Clôture insuffisance actif sur RJJ
2009	961,63	Droits de place	Clôture insuffisance actif sur RJJ
	9,95	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	11,00	Sport découverte	Montant inférieur au seuil de poursuites
	6,40	CAAPE	Montant inférieur au seuil de poursuites
2010	16,00	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	4,90	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	0,01	Revenu des immeubles	Montant inférieur au seuil de poursuites
	1,76	CAAPE	Montant inférieur au seuil de poursuites
	1,60	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	14,55	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites

2011	2,00	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	0,65	CAAPE	Montant inférieur au seuil de poursuites
	1,00	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	4,80	CAAPE	Montant inférieur au seuil de poursuites
	0,02	Restauration scolaire	Montant inférieur au seuil de poursuites
	0,99	CAAPE	Montant inférieur au seuil de poursuites
<b>TOTAL</b>	<b>1 430,43</b>		

♦ **11-0710 – 7.1.3-Décision Modificative de crédits n°3 :**

**M. Fréminet étant sorti de la salle au moment du vote, à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative ci- dessous :**

Chap	Article	Libellés	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
			<b>-6 000 000,00</b>
<b>204</b>		<b>Subventions d'équipement versées</b>	-3 000 000,00
	2042	subv d'équipement versées personne droit privé	-3 000 000,00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	-715 000,00
	2135	Installations générales agencement, aménagement	-620 000,00
	2138	Autres constructions	-95 000,00
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	-2 235 000,00
	2313	Construction en cours	-1 700 000,00
	2315	Installation matériel et outillage technique	-280 000,00
	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-255 000,00
<b>041</b>		<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	-50 000,00
	2138	Autres constructions	-50 000,00
<b>RECETTES</b>			
<b>041</b>		<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	-50 000,00
	238	Avances et acomptes/commandes immo en cours	-50 000,00
<b>16</b>		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	-5 950 000,00
	1641	Emprunts en euros	-5 950 000,00

◆ **11-0711 – 7.1.3-Décision Modificative de crédits n°1 – Budget de l'Eau :**

M. Fréminet étant sorti de la salle au moment du vote, à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative ci- dessous :

Chap	Article	Libellés	Montant
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES</b>	
		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-1 440 000,00</b>
23	2315	Installation matériel et outillage technique	-1 440 000,00
		<b>RECETTES</b>	
		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-1 440 000,00</b>
16	1641	Emprunts en euros	-1 440 000,00

◆ **11-0712 – 7.1.3-Dépenses d'investissement mandatées avant le vote du budget primitif 2012 – Budget Général :**

M. Fréminet étant sorti de la salle au moment du vote, à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal décide d'ouvrir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la date du vote du budget, les crédits suivants :

Chapitres	Crédits votés en 2011	Crédits autorisés en 2012
20	216 387,91	54 096,98
21	783 151,18	195 787,80
23	1 302 710,87	325 677,72
<b>TOTAL</b>	<b>2 302 249,96</b>	<b>575 562,49</b>

◆ **11-0713 – 7.1.3-Dépenses d'investissement mandatées avant le vote du budget primitif 2012 – Budget annexe de l'Eau :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la date du vote du budget, les crédits suivants :

Chapitre	Crédits votés en 2011	Crédits autorisés en 2012
23	766 593,56	191 648,39
<b>TOTAL</b>	<b>766 593,56</b>	<b>191 648,39</b>

◆ **11-0714 – 7.2.3-Surtaxe communale sur l'eau :**

Considérant que la surtaxe communale de l'eau est actuellement fixée à 0.32 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé et ce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, conformément à la délibération du 6 avril 2010, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **décide** de fixer la surtaxe au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 0.3264 HT/m<sup>3</sup> d'eau consommé, soit une augmentation de 2 %, en application du plan pluriannuel acté en 2011.

◆ **11-0715 – 7.5.1-Mur du XIIIème siècle rue de la Californie restauration des structures – Plan de financement – Programme n°A2 04 03 :**

Considérant les délibérations en date des 28 octobre 2004, 11 décembre 2006, 14 septembre 2009 et 19 septembre 2011 relatives à la restauration des structures du mur du XIIIème siècle rue de la Californie, considérant que la commission d'appel d'offres, réunie le 03 octobre 2011, a retenu la Société Atout Pierre, **M. Hazard étant sorti de la salle au moment du vote, à l'unanimité des Présents**, le Conseil Municipal **décide** d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel pour chacune des tranches en € HT à savoir :

Tranche ferme + option 1 (Pont Lilette)

1) Dépenses		520 000
2) Recettes		
Etat	32 %	166 400
GIP Objectif Meuse	16 %	83 200
Conseil Régional	30 %	156 000
Ville de Verdun	22 %	114 400
		-----
Total		520 000

Tranche conditionnelle et option 2 (Pont Rouge)

1) Dépenses		510 000
2) Recettes		
Etat	32 %	163 200
GIP Objectif Meuse	16 %	81 600
Conseil Régional	30 %	153 000
Ville de Verdun	22 %	112 200
		-----
Total		510 000

◆ **11-0716 – 7.5.3-Conventions d'objectifs avec les associations sportives – Renouvellements de convention et signature de nouvelles conventions :**

Considérant que par délibérations en date des 29 septembre et 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs avec un certain nombre d'associations sportives de la Ville de Verdun, en vue de formaliser les relations entre les collectivités et les associations, considérant que ces conventions rappellent la volonté de la collectivité d'apporter aux associations son soutien, tant par la mise en place d'opérations visant à encourager la pratique du sport (opération 1000 talents, politique de la Ville, Contrat Educatif Local), que par son effort d'entretien des installations dont elle a la gestion, considérant que ces conventions définissent également les règles d'affectation des concours financiers des collectivités tels que les subventions de fonctionnement, les subventions de projet, les subventions accordées pour la participation aux activités du Contrat Educatif Local et les subventions de compensation de la politique tarifaire ; dix-neuf associations ont signé en 2010 cette convention, le Conseil Municipal **moins 2 abstentions (Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard)** **autorise** Monsieur le Maire à signer avec les associations concernées et la Communauté de Communes de Verdun, le renouvellement de la convention d'objectifs pour 2011 puis pour 2012, ainsi que tout document nécessaire à leur application. **Décide** de voter en faveur des associations qui en ont fait la demande le montant des subventions de projets proposées dans le tableau ci-dessous :

<b>Association/ Institutions</b>	<b>Nature de la demande</b>	<b>Montant proposé</b>
A.S.P.T.T.	Manifestation Verdun Autrement du 8 janvier 2011 (2 <sup>ème</sup> édition)	300.00 €
S.A.V. Cyclisme	Grand Prix cycliste de la Ville de Verdun du 2 juillet 2011	1 492.00 €
S.A.V. Football	17ème édition du tournoi international de football les 11 et 12 juin 2011. (Trophée de la Paix)	1 300.00 €
Shotokan Karaté	Participation à la Coupe du Monde de Karaté (Skdun) du 7 au 10 septembre 2011	200.00 €
Shotokan Karaté	Participation au 30 <sup>ème</sup> Championnat d'Europe de Karaté traditionnel à Jérusalem du 14 au 17 novembre 2011	200.00 €
Verdun Meuse Triathlon	Triathlon du Souvenir du 5 juin 2011	1 200.00 €

**\*Autorise** Monsieur le Maire à signer avec les six associations mentionnées ci-dessous et la Communauté de Communes de Verdun, les conventions d'objectifs ainsi que tout document nécessaire à leur application :

- l'Association Sportive du collège Maurice Barrès,
- l'Association Sportive du collège Buvignier,
- l'Associations Sportive du lycée Margueritte,
- du Cercle d'Escrime,
- du Hand-ball club Dieue, Belleville, Thierville, Verdun,
- du Tennis-club verdunois.

♦ **11-0717 – 7.5.3-Subvention pour les associations participant au défilé de la Saint Nicolas 2011 :**

Considérant que le dimanche 04 décembre 2011, la Ville de Verdun a organisé le défilé de la Saint-Nicolas et comme pour les années précédentes et afin de motiver et d'inciter les groupes à s'approprier la manifestation en participant au défilé, il est proposé de leur verser une subvention forfaitaire et symbolique pour les aider à financer les frais relatifs à leur collaboration, **Mme Lamousse n'ayant pas participé au vote, à l'unanimité des votants**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à verser sous réserve d'effectivité, une subvention de 330 € à chacune des associations suivantes :

- Twirling bâton
- Tourneurs de manivelles
- Connaissance de la Meuse
- Equilibre
- Galopie de Rarécourt
- Centre Social et Culturel des Planchettes
- Centre Social et Culturel d'Anthouard Pré l'Evêque
- Amatrani
- Ecole Sainte Anne
- Collège Saint Jean
- Ariaï
- Etrier verdunois

◆ **11-0718 – 7.10-Mise en place d'un Plan Local de Redynamisation à Verdun et Etain :**

Le Conseil Municipal **moins 2 abstentions (Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard)** autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de site du bassin de Verdun accompagné du tableau financier récapitulatif et tous les documents utiles à son bon aboutissement étant entendu qu'il convient d'assortir cette signature d'une réserve concernant la fiche action sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Thierville relative à la réalisation d'une maison médicale pluridisciplinaire sur le site Niel. En effet, la Communauté de Communes de Verdun a introduit un recours à l'encontre de la Commune de Thierville en date du 9 septembre 2010, complété le 5 juillet 2011 concernant le site Niel. Ainsi, en fonction de décisions juridiques qui interviendront les crédits PLR attachés à ce projet devront le cas échéant, faire l'objet conformément à l'article 6 du contrat de site, d'une réaffectation avec une priorité sur le territoire de la Communauté de Communes de Verdun, la plus impactée par les restructurations militaires.

◆ **11-0719 – 8.5-Opération de Rénovation Urbaine – relogement exceptionnel – conventions Ville de Verdun SNI et Ville de Verdun Mme Solange THOMAS :**

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine de Verdun pilotée par la Ville de Verdun, un vaste programme de relogement des personnes résidant dans des immeubles destinés à la démolition a été entrepris depuis 2008, considérant que l'OPH de la Meuse, Bailleur de la Grande Barre, malgré ses recherches, n'a pas été en mesure de proposer une solution acceptable de relogement dans un délai raisonnable à Mme Solange THOMAS, actuellement locataire au 32/1 Rue Georges Brassens et qui nécessite un logement accessible en raison de sa mobilité réduite, **Mme Artola n'a pas participé au vote, à l'unanimité des votants**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer :

- une convention avec la Société Nationale Immobilière (SNI) qui fixe les modalités de prise en charge par la collectivité du différentiel de loyer plus charges,
- une convention avec Madame Solange Thomas qui précise les engagements de chacune des parties.

◆ **Note d'information sur la situation de notre endettement :**

Considérant qu'un article est paru le 20 septembre 2011 dans le **journal Libération**, citant la Ville de Verdun et il est fait état du versement d'un surcoût de 1,8 millions, considérant que dans un contexte national très anxiogène (restructuration de Dexia et collectivités en difficulté suite à la réalisation d'emprunts coûteux), l'inquiétude des élus et de la population est légitime et il apparaît donc important de clarifier la situation de l'endettement de la Ville de Verdun ainsi que des budgets des autres structures (Communauté de Communes de Verdun, eau, Smatuv, CCAS), le Conseil Municipal **prend connaissance** de la situation de notre endettement qui précise bien que la Ville de Verdun n'a versé aucun surcoût lié aux réaménagements dont il a été fait mention.

*Au titre des Affaires Diverses*

◆ **11-0720 – 7.5.5-ORU – Subvention 2011 à la Maison de l'Emploi (MDE) du poste de référent Mise en oeuvre et suivi des actions liées au Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) :**

Considérant que dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion, volet insertion par l'économique de l'Opération de Rénovation Urbaine, la Maison de l'Emploi s'est vue attribuer le rôle de coordinateur des actions afférentes et comme les années précédentes, la MDE au titre de l'exercice 2011 a sollicité le CUCS à hauteur de 12 000 € mais le comité de pilotage du CUCS a rejeté intégralement cette demande

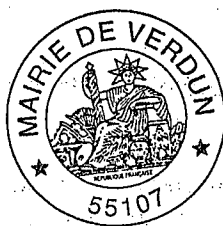


en raison de restrictions budgétaires, **Mme Artola n'ayant pas participé au vote, à l'unanimité des votants**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à verser au titre de 2011 une aide au profit de la MDE à hauteur de 12 000 € pour le financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion, sous réserve de la transmission par cette dernière des éléments justificatifs tant financiers que qualitatifs quant à l'action effectivement réalisée au cours de l'exercice 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

VERDUN, le 16 Décembre 2011

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.

Arsène LUX